

CONSIGNES DE PRÉVENTION

A toutes les personnes qui participent au camp

Dès votre arrivée, vous devez être informés des points suivants:

- procédures de **mise en sécurité, d'alarme et d'évacuation**



- **fonctionnement** du système d'alarme
- **consignes de prévention incendie en vigueur** dans le bâtiment, notamment les restrictions liées:
 - aux installations de chauffage
 - aux installations de cuisson (barbecue, gaz, réchauds à alcool, etc.)
 - à l'interdiction de fumer dans les locaux



- emplacement des **voies d'évacuation**
- principe d'**ouverture des issues de secours**



- emplacement de **la place de rassemblement** extérieure



- emplacement des **équipements de lutte contre l'incendie** et leurs principes de fonctionnement (extincteurs et postes incendie)



- emplacement des **portes coupe-feu devant être maintenues fermées**



- emplacement des **portes coupe-feu maintenues ouvertes** car asservies à l'installation d'alarme et dont la fermeture automatique ne doit pas être empêchée ou gênée par du mobilier ou des effets personnels



- emplacement du **téléphone existant** et du rappel des numéros d'urgence affichés (**118/144/117**)
- emplacement des **accès pour les services de secours**, des bornes hydrantes et des points d'eau

Un de ces points vous échappe? **Contactez l'organisateur du camp!**

Pour des questions liées aux consignes d'évacuation d'urgence, à l'entretien des équipements, etc., rendez-vous sur www.eca-vaud.ch